



## **Avis succinct d'appel à manifestation d'intérêt**

Conformément à son Projet Stratégique, HAROPA PORT a pour ambition d'atteindre une part de report modal pour le transport combiné ferroviaire de 8% dès 2025. Pour accompagner cet objectif, HAROPA PORT a décidé de mettre en place, au titre des années 2022 et 2023, un dispositif d'incitation au report modal ferroviaire.

Pour l'année 2022, le Grand Port Fluvio-maritime de l'axe Seine – HAROPA PORT procède à un nouvel appel à manifestation d'intérêt ayant pour objet de recenser les opérateurs de transport combiné souhaitant améliorer la qualité des services existants ou développer de nouveaux services réguliers ferroviaires. Les opérateurs éligibles bénéficieront alors d'un soutien d'une durée de 24 mois au titre des trafics qui seront améliorés ou développés entre le 1er janvier 2022 et le 30 juin 2023.

**Objet : « Dispositif d'incitation au report modal ferroviaire - Appel à Manifestation d'Intérêt pour recenser les services de transport combiné ferroviaire développés entre le 1er janvier 2022 et le 30 juin 2023 »**

La date de remise des plis est fixée au **17 octobre 2022 à 17h00**.

Renseignement pour l'appel à manifestation d'intérêt :  
HAROPA PORT – LE HAVRE - Secrétariat du Service des Achats - Pôle Marchés Publics  
[haropaportmarches@haropaport.com](mailto:haropaportmarches@haropaport.com)

L'avis de publicité correspondant est publié sur le site de HAROPA PORT à l'adresse :

<https://www.haropaport.com/fr/appel-manifestation-dinteret-2022-pour-recenser-les-services-de-transport-combine-ferroviaire>